



DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Dose en mélange sur adventices jeunes	Dose seul sur adventices jeunes (2 à 4 feuilles)	Dose seul sur adventices âgées (4 à 6 feuilles) et / ou faible hygrométrie	Stade d'application	DAR
Maïs	Maïs, millet, moha, miscanthus	1,5 L/ha	0,4 à 0,75 L/ha	0,6 L/ha	0,8 L/ha	BBCH 12-18	90 jours

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides
Une application par an pouvant être fractionnée. Utilisable également sur maïs semences.

MODE D'ACTION

BROMOXAN® est un herbicide anti-dicotylédones à action foliaire. **BROMOXAN®** est actif sur les dicotylédones levées. Il est d'autant plus efficace que les conditions climatiques sont favorables à une bonne végétation (T>5°C et bonne hygrométrie). **BROMOXAN®** ayant une action de contact, il est préférable de l'appliquer sur des mauvaises herbes jeunes (maximum 6 feuilles).

Sur maïs grain et ensilage, **BROMOXAN®** s'utilise du stade 2 feuilles à 8 feuilles, de préférence sur feuillage sec. Traiter sur une culture en bon état végétatif et en bon état sanitaire. Différer le traitement en cas d'asphyxie, intoxication ammoniacale, attaque parasitaire, carences, stress thermique sur la culture, températures froides (T<5°C) avant traitement ou températures chaudes (T>25°C) avant ou après application. Dans certaines situations, **BROMOXAN®** peut provoquer des brûlures sur le feuillage de la culture. Ces effets sont temporaires et n'affectent pas le potentiel de la culture.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents.

Mode d'action

C3

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

BROMOXAN® s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture.

Ajouter la quantité voulue de **BROMOXAN®** dans la cuve du pulvérisateur à moitié rempli d'eau et compléter avec la quantité d'eau nécessaire en mettant en action le système d'agitation. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Appliquer dans un volume d'eau compris entre 200 et 400 L/ha.

CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Aucune restriction compte tenu de la rapide dégradation du produit dans le sol, que se soit dans le cadre de la rotation ou en cas de destruction accidentelle de la culture.

EFFICACITÉ

Adventives	Cot 2 F	3-6 F	7-8 F	Adventives	Cot 2 F	3-6 F	7-10F
Amarantes	TS	S	S	Moutarde	TS	S	MS
Arroche	TS	TS	TS	Mouron	S	S	MS
Ambrosie	TS	TS	S	Pensée	MS	R	R
Colza (repousses)	TS	TS	S	Ravenelle	TS	TS	S
Chénopode	TS	TS	TS	Renouée des oiseaux	TS	S	MS
Datura	TS	TS	S	Renouée liseron	TS	TS	TS
Gaillet	S	S	MS	Renouée persicaire	TS	TS	S
Grémil	TS	TS	S	Réséda	TS	TS	S
Laiteron	TS	TS	S	Séneçon	TS	TS	S
Matricaire	TS	TS	S	Tournesol (repousses)	TS	TS	S
Mercuriale	TS	TS	S	Véroniques	S	MS	R
Morelle	TS	TS	TS				

TS: efficacité 95 à 100% S: efficacité 85 à 94% MS: efficacité 70 à 84% R: inférieure à 70%

AMM: 2090069

Composition: 235 g/L de bromoxynil soit 342 g/L de bromoxynil sous forme octanoate

Formulation: Concentré émulsionnable (EC)



Désherbant maïs

BROMOXAN®



MELANGES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe :

- Pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés EN 374 – 3 ;
 - Demi-masque ou masque certifié EN 140 : 1998 avec filtre P3 certifié EN143 : 2006 ou A2P2 certifié EN 14387 : 2008
 - Combinaison de travail ou vêtement de travail (veste + pantalon) en polyester 65%/coton 35% avec un grammage au minimum de 230 g/m2 avec un traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison pré-citée ;

- Pendant l'application – Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m2 avec un traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m2 avec un traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec un traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison pré-citée.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

BROMOXAN® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. Eviter tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines (notamment betterave, haricot, colza, carotte, houblon, vigne, pois, tournesol, arboriculture) ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

PRECAUTION D'EMPLOI

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail et épandre les produits résiduels sur la parcelle. Traiter par temps calme, sans vent et à une température inférieure à 25°C.



Désherbant maïs

BROMOXAN®

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants dans un local ventilé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux dans l'emballage d'origine fermé. Ne craint pas le gel.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Remploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 sec) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



DANGER

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261: Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273: Eviter les rejets dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501: Eliminer le contenu/récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux

Délai de réentrée: 48 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.